



Paris, le mercredi 27 janvier 2021

**Valérie CAMEL-GOUTINES**  
*Présidente*

**Laurent PETITJEAN**  
*Trésorier*

**Thierry d'ARTIGUES**  
*Secrétaire*

**Philippe BENJAMIN**  
*Administrateur*

**Professeur Jean-Philippe CAMDESSANCHE**  
*Administrateur, Centre SLA Saint-Etienne*

**Dr Emilien Bernard**  
*Administrateur, Centre SLA de Lyon*

**Professeur Claude DESNUELLE**  
*Administrateur, Centre SLA Nice*

**Docteur Michel DIB**  
*Administrateur, Centre SLA Paris*

**Jamila FAIVRE**  
*Administratrice*

**Jocelyne GENEIX**  
*Administratrice*

**Delphine GRUMELLON**  
*Administratrice*

**Violaine GUY**  
*Administratrice, Centre SLA Nice*

**Edor KABASHI**  
*Administrateur, INSERM*

**Michel Perozzo**  
*Administrateur*

**Lauren PETITJEAN**  
*Administratrice*

**Christine PUES**  
*Administratrice*

**Jacques SCHUMPP**  
*Administrateur*

**Professeur William CAMU**  
*Président du Comité scientifique*

**Audrey LANDON**  
*Directrice générale  
de transition*

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de vous annoncer le lancement du **nouvel appel à projets 2021 « L'innovation au service de la qualité de vie des malades SLA »**. Nous avons souhaité faire évoluer l'appel à projets « Aides Techniques Qualité de vie pour une meilleure adéquation avec les besoins du terrain et afin de répondre au plus grand nombre d'entre vous.

Cet appel à projets a pour objectif de soutenir les actions concrètes proposées par toutes les structures qui ont pour objectif d'améliorer les conditions d'accueil, de suivi, d'évaluation, de continuité des soins et d'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de la SLA (privé, public, structures de répit, soins de répit, centres SLA, Fablab solidaires, Living Lab Santé et Autonomie, etc.)

Les structures candidates peuvent déposer une demande précise et argumentée, en utilisant les documents ci-joints (également téléchargeables sur le site de l'ARSLA) et en nous envoyant le dossier complet par mail ([appelaprojets@arsla.org](mailto:appelaprojets@arsla.org)) et par courrier tout au long de l'année.

Le comité d'experts de l'ARSLA étudiera les projets pour s'assurer de leur viabilité et de leur pertinence par rapport aux malades et aux structures de santé existantes. La réponse vous parviendra dans un délai de 2 mois après réception des dossiers.

Nous vous remercions par ailleurs de diffuser cette information auprès des structures éligibles afin que toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par cet appel à projets puissent en prendre connaissance et y répondre.

Demeurant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Valérie Goutines-Caramel  
Présidente de l'ARSLA

Philippe BENJAMIN  
Président du Comité